

« L'EMPRISE RESTE INSCRITE À VIE DANS NOTRE PATRIMOINE »

Philippe-Jean Parquet



Crédit : Le Dauphiné Libéré, 2023

Médecin psychiatre, le Professeur Philippe-Jean Parquet est une figure majeure de la psychiatrie infanto-juvénile et de l'addictologie en France. Ancien président du conseil d'administration de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT), il a joué un rôle déterminant dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques innovantes en matière de prévention des addictions et de protection des publics vulnérables.

Au-delà de ses travaux de référence sur les conduites addictives, le Professeur Parquet s'est imposé comme l'un des grands spécialistes des phénomènes d'emprise mentale, en particulier dans le contexte des dérives sectaires. Membre du Conseil d'orientation de la Miviludes depuis de nombreuses années, il a défini les « dix critères permettant d'identifier l'emprise mentale », aujourd'hui largement utilisés par les magistrats, enquêteurs et professionnels de santé pour repérer et comprendre les mécanismes de manipulation psychologique au sein de groupes à risque.

Son expertise, nourrie par une longue expérience de terrain auprès des victimes et des familles, est régulièrement sollicitée par les institutions publiques et commissions d'enquête parlementaires. Ses analyses, souvent citées dans des publications spécialisées, font de lui un observateur incontournable de l'évolution des phénomènes sectaires.

En mars 2024, le Professeur Philippe-Jean Parquet est intervenu au colloque de l'Unadfi « Les mineurs victimes de sectes : Enfance volée, Enfance en danger », un sujet qui nous tient particulièrement à cœur. Pour le 166e numéro du BulleS, celui qui avait été l'un des premiers contributeurs de la revue en 1984, a une nouvelle fois accepté de répondre à nos questions pour nous apporter un regard éclairé sur un fléau en pleine mutation.

COMMENT DÉFINIRIEZ-VOUS AUJOURD'HUI L'EMPRISE MENTALE, ET EN QUOI DIFFÈRE-T-ELLE D'UNE SIMPLE INFLUENCE OU PERSUASION ?

C'est un état psychologique qui n'est pas pathologique. C'est un état réversible qui a été induit à l'aide d'un certain nombre de manipulations mentales, psychiques et sociales qui sont d'une

grande banalité et qui sont utilisées dans d'autres champs, elles n'ont rien de spécifiques aux organisations à dérives sectaires. L'emprise mentale se caractérise par le fait d'un état très dif-

férent de l'état antérieur. Mais surtout, ce changement d'un état A à un état B, cette rupture, a été induite par un organisme ou une personne avec des techniques de persuasion pour que les gens soient convaincus de changer d'attitude, de conduite et de comportement. Du côté des observateurs, il y a deux stratégies : soit on regarde ceux qui l'ont créée, soit on regarde la manière dont elle se présente. Mon objectif a donc été de trouver une culture commune à tous les acteurs qui gravitent autour du sujet et j'ai proposé une définition en neuf points, dont cinq au moins doivent être réunis pour poser un diagnostic : une rupture imposée ; l'occultation des repères antérieurs avec sa vie d'avant ; l'acceptation de la modélisation de sa

personnalité soumise à des injonctions ou doctrines externes ; une allégeance inconditionnelle impliquant loyauté absolue, obéissance, crainte des sanctions, et impossibilité de revenir à une vie antérieure ou d'en envisager d'autres ; une mise à disposition totale et progressive de sa vie à une personne, un groupe ou une institution ; une sensibilité croissante aux idées, concepts, prescriptions du groupe, avec parfois diffusion active (prosélytisme) ; une dépossession des compétences avec perte de sens critique et de ses propres valeurs ; une altération de la liberté de choix et une Imperméabilité aux avis extérieurs avec incapacité à se remettre en question ou à envisager le changement.

AVEZ-VOUS OBSERVÉ UNE ÉVOLUTION DES MÉTHODES UTILISÉES PAR DES GROUPES SECTAIRES OU GOUROUS POUR CAPTER ET MAINTENIR L'EMPRISE SUR LEURS MEMBRES ?

Les techniques d'emprise mentale sont les mêmes dans toutes les organisations mais les thématiques utilisées pour induire cette emprise mentale sont extrêmement différentes. Derrière les organisations à caractère sectaire, il y a des personnes qui repèrent très bien les besoins et attentes de la population et donc elles choisissent les thèmes en adéquation. Il y a des invariants : l'état psychologique d'emprise mentale et les méthodes pour l'induire. Il ne faut pas se laisser abuser par la diversité des thématiques, pour caractériser la dérive sectaire, il faut se focaliser sur l'emprise mentale. Les thématiques évoluent. Au-

trefois, il y avait de grands mouvements liés à des préoccupations intellectuelles, religieuses et aussi comment pouvoir développer une économie parallèle. Ceci s'est estompé. Aujourd'hui, on vous parle de développement personnel : vous avez des compétences, elles ne sont pas exploitées, vous n'êtes pas en capacité de les exploiter, nous allons vous aider... Ceci est en rapport avec le New Age. Et les questions de santé sont aussi prépondérantes : comment vous garder en bonne santé et comment gérer les pathologies sachant que la médecine traditionnelle ne répond pas à vos attentes ? il y a tout un tas de promesses

si vous respectez les préceptes. On voit aussi émerger une nouvelle tendance : comment développer votre identité sociale, comment dans la masse des moutons vous pourrez apparaître comme

quelqu'un de particulier, comme un leader... En accord avec une société ou le narcissisme domine, où le « moi je » est plus important que le vivre ensemble.

QUELLES CONSÉQUENCES PSYCHOLOGIQUES ET SOCIALES, L'EMPRISE SECTAIRE PEUT-ELLE AVOIR SUR LE DÉVELOPPEMENT DES ENFANTS ET DES JEUNES ?

Quand on a eu une expérience sectaire, qu'on a été mis sous emprise, cette expérience-là demeure dans votre patrimoine... Que vous soyez enfant ou adulte. C'est un état psychologique dont vous gardez la trace car à un moment donné c'était votre manière exclusive de penser. A partir du moment où vous avez pris vos distances, cette emprise mentale n'est plus active, elle n'est plus opératoire mais elle est toujours présente. Elle laisse une trace dans la vie des sujets. À tout moment, elle peut être réactivée par une rencontre avec des gens qui utiliseraient des méthodes

pour l'induire à nouveau. Il va toujours rester une vulnérabilité. Face à une proposition, le sujet peut se mettre à frémir et se demander s'il ne recommencerait pas un petit coup. ! C'est comme une addiction à l'alcool, vous pouvez être abstinent depuis des années, la tentation sera toujours là, c'est un travail de tous les jours. On ne peut pas gommer une expérience sectaire. C'est comme une expérience amoureuse... Vous pouvez avoir eu six épouses comme Henri VIII, vous n'oublierez jamais votre premier amour.

COMMENT DIFFÉRENCIER, DANS UN CHANGEMENT D'ATTITUDE CHEZ UN JEUNE, UNE EMPRISE SECTAIRE OU UNE CRISE D'ADOLESCENCE ?

C'est la grosse difficulté. Pour reconnaître une emprise d'une crise, il faut se demander s'il y a une modification dans la conduite et le comportement du devenir adulte, c'est caractéristique. Lors d'une crise d'adolescence, comme on dit vulgairement, c'est la totalité de la personne qui est prise en compte et tous les aspects de l'individu qui changent, tout fonctionne ensemble : relations pa-

rentales, sociétales, amicales, scolaires etc. Quand c'est d'ordre sectaire, c'est sectoriel, il n'y a qu'une partie de la personnalité qui se modifie, il n'y a qu'une chose qui devient prépondérante, tout le reste est mis à distance. Ça casse la perspective évolutive de l'enfant. L'emprise sectaire va donner un aspect réductionniste au fonctionnement psychologique du jeune.

L'adolescent en crise traverse des moments de doute, d'angoisse, d'affirmation. Il souffre parfois, mais cette souffrance fait partie du processus de maturation. Sous emprise, on observe souvent une anesthésie émotionnelle ou, au contraire, une hyper vigilance

permanente. Le jeune semble comme absent à lui-même. Si vous voulez une image, c'est comme un jardin : lors d'une crise d'adolescence, toutes les plantes poussent en même temps de manière bizarroïde alors que, sous emprise, on aboutit à une monoculture.

COMMENT ACCOMPAGNER EFFICACEMENT UN JEUNE SOUS EMPRISE ET QUELS SONT LES ÉCUEILS À ÉVITER ?

Qu'il s'agisse d'un jeune ou d'un adulte, c'est toujours le même mécanisme. Il ne faut jamais critiquer ou juger ce qui a été proposé à la personne sous emprise car il y a une forme de loyauté vis-à-vis de l'organisation sectaire ou du gourou. Les adeptes vont défendre les propositions qui leur ont été faites et auxquelles ils adhèrent. Il faut partir du principe qu'ils y croient vraiment même si vous, vous trouvez ça étrange. Il ne faut pas chercher à les contrer, ils vous

diront que c'est vous qui ne comprenez rien. Il faut plutôt les questionner sur leur degré de satisfaction : est-ce que les promesses formulées ont été tenues ? Est-ce que les besoins et attentes qu'ils avaient ont réellement été couverts ? Vous introduisez ainsi un doute, ce que l'emprise mentale empêche. Le seul moyen d'aider une personne sous emprise est de l'amener à se questionner sur son acceptation exclusive et inconditionnelle.

PENSEZ-VOUS QUE LA SOCIÉTÉ DISPOSE AUJOURD'HUI D'OUTILS SUFFISANTS POUR IDENTIFIER ET PRÉVENIR LES SITUATIONS D'EMPRISE MENTALE ?

Il y a encore du chemin à parcourir, et ce pour deux raisons. Premier point : est-ce que la société est capable d'identifier ou de repérer la stratégie sectaire ? C'est statistiquement une toute petite activité de la société. On pourrait dire que c'est un mini problème statistique. Par contre, c'est un gravissime problème individuel. Mais on comprend bien que la société ne soit pas au par-

fum parce que ce n'est pas fréquent. Le deuxième point, c'est que la société a souvent regardé les problèmes des dérives sectaires comme quelque chose de tellement inhabituel, spectaculaire, qu'on en fait une niche localisée et focalisée. Ça veut dire que la société n'est pas protégée car elle considère que c'est tellement exceptionnel qu'il faut regarder ça comme un objet de cirque. Mon

objectif a donc toujours été de montrer que la thématique ne doit pas être abordée parce qu'elle soutient le spectacle mais de montrer qu'il y a des mécanismes de la manipulation mentale qui aboutissent à l'emprise. Et que l'emprise mentale est une rupture induite qui vise à s'étendre à d'autres domaines de la société, qui peut toucher le quotidien de chacun. Personne n'est à l'abri.

Mais les journaux abordent souvent les dérives sectaires de manière anecdotique. Et quand on raconte des choses anecdotiques, on les rend exotiques, on entretient la fascination pour la thématique et, par voie de conséquence, on donne à la société une représentation de distance entre ces faits qu'on leur raconte et la vie quotidienne.

ET QUID DE LA JUSTICE ? CONSIDÉREZ-VOUS QUE DES INDIVIDUS OCCUPANT DES FONCTIONS DE CADRE OU DE « BRAS DROIT » DANS UN GROUPE SECTAIRE PUISSENT, LORSQU'ILS ONT COMMIS DES INFRACTIONS, N'ÊTRE PAS POURSUIVIS CAR RECONNUS COMME VICTIMES D'EMPRISE ?

Juridiquement, tout dépend de l'objectif que l'on poursuit. Quand un individu a commis un crime ou un délit, c'est le droit commun qui s'applique, il est reconnu coupable et jugé comme tel. Quand une personne a subi un préjudice, elle est considérée comme victime et peut prétendre à réparation. Mais la justice n'arrivera jamais à réparer, à gommer, l'expérience sectaire, elle réparera les dommages identifiés par la société : la spoliation, les malversations, les violences... D'où la frustration des victimes. Mais il y a là une singularité, car ces victimes subissent des dommages parce qu'elles ont accepté une situation, elles ont adhéré à une proposition. Et c'est encore plus complexe pour les auteurs-victimes, ils ont collaboré, ils sont acteurs et en même temps sont sous emprise, donc victimes. C'est un problème très important. Il faut considérer trois choses : l'expérience sectaire, le fait d'être adepte et ensuite, deux possibilités : soit la société

vous déclare victime soit, vous, vous vous déclarez victime, et ce n'est pas la même chose. Il y a donc tout un travail pour que l'adepte se reconnaisse victime. Les lois actuelles font qu'on peut déclarer des gens victimes alors qu'ils ne se perçoivent pas comme telles. La justice fait son travail de protection de l'individu mais il ne peut être efficient que si la personne se considère victime de l'intérieur et se qualifie comme telle. C'est là toute la spécificité de la dérive sectaire, il y a une singularité d'état et une singularité de fonctionnement et le droit commun doit se mesurer à la spécificité de ce phénomène. C'est pourquoi je pense que le vrai statut, c'est « adepte » : je crois en quelque chose qui me fait commettre des délits et je crois en quelque chose qui me procure des dommages. Et pour comprendre, pour avancer, nous avons la nécessité de faire reconnaître ce statut et ses mécanismes sous-jacents invariants.

QUELLES PISTES VOUS SEMBLENT PRIORITAIRES POUR LIMITER L'EXPANSION DES PHÉNOMÈNES SECTAIRES DANS LES ANNÉES À VENIR ?

C'est un phénomène auquel tout le monde est exposé. C'est donc un problème général d'éducation. Il faut être critique par rapport aux propositions que l'on vous fait pour vous satisfaire. Et ce, dans tous les domaines. Ça veut dire qu'il faut développer ses capacités à analyser les informations qu'on vous envoie. Toujours se demander d'où ça vient, quels effets ça va avoir sur moi, qu'attend-on de moi, qu'est-ce que ça

va changer dans ma conduite et mon comportement ? Il faut donc faire de la prévention générale et pas seulement thématique ou par tranches de populations, il faut aider tout un chacun à développer ses capacités à identifier et ses capacités à demander de l'aide. Il faut éclairer la société avec des approches multifactorielles, être attentif, parce que les objectifs peuvent être différents, voire contradictoires.